

La problématique des dépendances économiques de l'Afrique

Floris Endjito, Simon Georges Etonde, Noguès Kouassi Kouadio, Ozias Keta Wapoutou Wandouï

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont propres à leurs auteurs et n'engagent pas leurs employeurs publics et privés respectifs.

Sommaire

INTRODUCTION 6

CHAPITRE I : Dépendance politique et institutionnelle	8
▪ Absence de souveraineté à la suite d'indépendances biaisées	8
▪ Le caractère cosmopolite des Etats, sources de conflits	9
▪ Les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux.....	9
▪ La représentativité au niveau international	10
▪ Le financement des institutions et initiatives africaines.....	10
▪ La notoriété internationale	

CHAPITRE II : Dépendance technologique et industrielle	13
▪ Le secteur primaire : les exportations des matières premières sans valeur ajoutée	13
▪ Le cacao ivoirien	14
▪ Le secteur minier centrafricain	14
▪ Le secteur industriel de la République Démocratique du Congo	15
▪ Les exportations des matières premières vers la Chine.....	16
▪ L'importation des produits, un grand frein au développement industriel africain.....	16
▪ L'absence de transfert de technologie dans l'industrie électrique	17
▪ Le secteur des télécommunications	18
▪ Le domaine satellitaire	19

CHAPITRE III : La dépendance économique et financière	19
▪ Les accords ACP-CEE puis APE	19
▪ La monnaie : la zone CFA	20
▪ La politique d'endettement des pays (exemple Centrafrique, Côte d'Ivoire, RDC).....	21
▪ L'Aide publique au développement.....	22
▪ Irruption des nouveaux acteurs sur la scène économique africaine :	23
▪ La dollarisation de l'économie, exemple de la RDC.....	23

CHAPITRE IV : La dépendance sécuritaire	24
▪ Les accords de défense	24
▪ Panorama des armées étrangères stationnées en Afrique.....	25
▪ Les services de renseignement étrangers et les sociétés privées de sécurité.....	27
▪ L'équipement et le financement de la sécurité par les partenaires extérieurs	28

Chapitre V : Préconisations réduire la dépendance	
▪ La politique intérieure et la politique extérieure	30
▪ Amélioration de la gouvernance	31
▪ La renégociation des différents accords multilatéraux et bilatéraux	32
▪ L'Union Africaine comme acteur géopolitique	33
▪ Renégociation des accords de défense.....	33
▪ Développement d'une industrie endogène de défense	34
▪ Sur le plan énergétique : l'exemple des panneaux solaires	34
▪ Formation de la main d'œuvre et capitalisation des ressources	34
▪ Sur le plan économique et financier	35

CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	40

INTRODUCTION

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale pendant laquelle les combattants africains issus des colonies avaient partagé les mêmes périls et risques avec leurs homologues des métropoles qu'ils ont vu souffrir et mourir sur différents fronts, ces dignes fils d'Afrique portent donc fort logiquement les aspirations de leurs peuples à disposer d'eux-mêmes : c'est le déclenchement du mouvement de décolonisation, second accident de l'histoire après l'esclavage qui dura près de 5 siècles.

Selon l'idéologie et le modèle colonial alors mis en œuvre par les différentes puissances impérialistes, les différents territoires accèdent à la souveraineté internationale de manière plutôt apaisée pour les colonies britanniques dans les années 50, et de manière tumultueuse dans les giron français (deux guerres d'indépendance au Cameroun et en Algérie) au début des années 60 et portugais (guerres d'indépendance en Angola, au Mozambique et au Cap-Vert) dans les années 70.

A la suite de cette séparation consensuelle et élégante d'un côté et tumultueuse et biaisée de l'autre, arriveront au pouvoir dans ces différents territoires, des régimes et des personnages plus ou moins libres, et proclamant tous l'idéologie panafricaniste visant à rendre l'Afrique aux Africains et historiquement portée par des personnalités du monde et de la civilisation noires tels William Dubois, Marcus Garvey, Toussaint Louverture, l'Empereur Haïle Selassié et plus tard par Nkwame Nkrumah Jomo Kenyatta, Julius Nyerere.

Le mouvement panafricaniste aboutira à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 et en lieu et place d'une unité immédiate prônée par les pères fondateurs du mouvement, cette organisation prendra deux orientations politiques marquées par l'exacerbation des nationalismes : le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, et l'approche progressive de l'intégration à travers des organisations économiques régionales, vision portée et défendue par Félix Houphouët Boigny de Côte - d'Ivoire et Léopold Sédar Senghor du Sénégal.

Ce renoncement à l'idéal panafricaniste originel sera alors aggravé par la situation dans les deux puissances continentales : le régime d'Apartheid en vigueur en Afrique du Sud et l'instabilité politique du Nigéria caractérisée par des coups d'Etat à répétition jusqu'à la fin des années 90.

En regardant l'Afrique une cinquantaine d'années plus tard, à travers la faiblesse de l'intégration politique et des échanges commerciaux entre Etats, il semble alors loisible d'affirmer que les deux orientations prises au moment des indépendances, n'ont permis ni de bâtir une entité politique viable et forte, ni d'offrir la prospérité économique attendue, encore moins une réelle remise en cause de la réalité coloniale faite de dépendances diverses.

CHAPITRE I : DEPENDANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Les pays africains sont globalement « mis sous tutelle » concernant la gestion politique et institutionnelle de leurs Etats. Cette tutelle qui prend sa source dans la colonisation a par la suite déployé ses tentacules dans tous les secteurs dits de souveraineté mais également dans les instruments de politiques, notamment aux niveaux continental et régional. Elle s'exerce par le biais d'instruments de pressions extérieures mais aussi par le manque d'une véritable politique d'affranchissement de ces Etats.

▪ Absence de souveraineté à la suite d'indépendances biaisées

L'indépendance devrait être perçue comme un moyen de libération nationale, un moyen de libération de l'Homme. L'indépendance devrait permettre au niveau national de changer les structures socio-économiques, juridiques et politiques héritées de la colonisation.

L'indépendance de l'Afrique reste imaginaire parce qu'elle n'a pas conduit à une transformation interne profonde des différentes structures et le continent demeure dominé.

Les objectifs et idéaux visés par les Etats africains pendant la lutte pour l'indépendance n'ont pas été atteints et les nouvelles formes de dépendance sont caractérisées par :

- Des idéologies et des institutions pas forcément nécessaires et non adaptées au contexte africain.
- Des relations politiques, économiques, militaires avantageuses aux forces exogènes.
- La protection des intérêts économiques des pays étrangers par le biais des institutions internationales.

L'indépendance « politique », perçue comme un succès, a été vite confondue avec l'indépendance militaire et économique, véritable source de la libération totale. Ainsi, les pays africains ont pu se rendre compte que derrière cette apparence de l'indépendance politique se cachait une véritable réalité sous le contrôle et la domination des forces extérieures.

Pour protéger leurs intérêts, les ex-puissances coloniales après avoir installé au pouvoir des autorités qui leur étaient psycho compatibles au lendemain des indépendances, maintiennent les différents territoires dans une situation de dépendance vis à vis des produits manufacturés.

En plus de l'influence sur le travail, la production et les ressources naturelles des pays africains, des accords de coopération pour la protection des régimes et de leur maintien au pouvoir sont négociés et signés, pérennisant l'économie de rente.

▪ Le caractère cosmopolite des Etats, sources et/ou foyers de conflits

Les frontières issues de la colonisation rendues intangibles par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et entérinées par l'Organisation des Nations Unies ont consacré, dans les limites d'un même pays, le regroupement hétéroclite de plusieurs groupes ethniques aux intérêts divergents et souvent historiquement antagonistes. De part et d'autre de ces mêmes frontières, des groupes ethniquement homogènes se sont retrouvés séparés ou divisés.

Cette situation potentiellement génératrice de tensions diverses, crée des couloirs de propagation de ces conflits au-delà des frontières en raison de la proximité économique, sociale, culturelle et linguistique au sein du même groupe qui appelle également assistance et solidarité. Il s'ensuit une fragilité de ces jeunes nations qui peinent à devenir des Etats souverains et forts, chaque question interne ayant un impact certain mais souvent mitigé au sein d'un même groupe ethnique commun à deux pays frontaliers.

Les exemples foisonnent, notamment avec les peuples malinkés et peulhs présents au Mali, en

Côte d'Ivoire et en Guinée (conflit agriculteurs et éleveurs), le peuple krou au Libéria et en Côte d'Ivoire (Guerre du Libéria et crise politique et militaire en Côte d'Ivoire), sans oublier les intérêts économiques des populations de part et d'autre des frontières de ces Etats (terres, royauté, ...). Enfin, la question de nationalité également au centre des nombreux conflits avec des fois ou souvent une instrumentalisation plus ou moins politique reste très présente au sein des pays à forte population hétérogène sans groupe dominant.

▪ **Les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux**

Les intérêts étrangers en Afrique sont protégés légalement par des accords léonins aux dépens. Ces accords protègent les intérêts des grandes entreprises multinationales étrangères. Ainsi, pour la satisfaction de sa demande intérieure, l'Afrique dépend fortement de ces multinationales dans lesquelles les décisions stratégiques sont prises à l'étranger.

Pour éviter que l'Afrique prenne conscience de la situation, l'un des éléments de la stratégie est détourner l'attention des concernés sur les essentiels et stratégiques en développant d'actualité (besoins fondamentaux, la croissance ou l'environnement) qui seront largement diffusés par les grands médias internationaux.

De façon successif, la coopération en Afrique a porté sur l'Afrique du Sud, l'Egypte et le Nigeria. Une attention particulière est accordée à l'évolution de la situation du pays pour connaître ses forces et faiblesses avant de lui accorder ou pas des responsabilités au niveau sous-régional.

Lorsqu'un pays est responsabilisé au niveau sous-régional avec l'appui et la caution morale de la puissance coloniale, cette préférence considéré par le pays désigné comme une protection est enviée par d'autres Etats. Ainsi, certains pays confient presque totalement leurs sécurités à des puissances étrangères, perdant ainsi leurs souverainetés.

Ne disposant pas de structures et d'entreprises capables d'assurer la formation du personnel et la fourniture de pièces de rechange, les pays africains renforcent leur dépendance vis-à-vis de ces grandes entreprises multinationales.

La réduction de la dépendance des Etats africains et l'amélioration de leur positionnement au niveau international est une problématique assez complexe à résoudre.

▪ **La représentativité au niveau international**

Le manque d'une représentativité africaine objective au sein des instances de décision politique au niveau international, notamment l'absence d'une puissance africaine, avec un droit de veto, au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) fait que ses intérêts sont généralement piétinés au détriment d'intérêts d'ordre « humanitaire » de ces grandes puissances.

Cette faiblesse favorise l'interventionnisme incessant de certaines nations puissantes dans l'éclosion, l'entretien et la pérennisation des conflits dans les Etats africains pour des intérêts dont les bénéfices ne sont pas toujours engrangés par ces Etats. On pourrait notamment citer l'interventionnisme français dans la guerre du Biafra et en Libye, pour des objectifs économiques non avérés dans le premier cas et humanitaires qui tardent à se réaliser dans le second. Puisque dans le second cas, il en a résulté une terre de non droit en proie à tous les trafics et pillages possibles aussi bien par les « humanitaires » englués dans le commerce du pétrole et des armes que par les bandes armées constituées dans la conquête contre la « dictature » qui pratiquent des trafics de tout genre y compris la drogue et même l'esclavage.

Par ailleurs, toutes les résolutions de l'ONU concernant notamment la Côte d'Ivoire, la Centrafrique et à un degré moindre la République Démocratique du Congo sont portées sinon

suscitées par la France.

▪ **Le financement des institutions et initiatives africaines**

Les institutions africaines sont généralement financées par des partenaires extérieurs, ce qui en fait plus des caisses de résonance et des vecteurs de mise en œuvre des politiques extérieures conçues pour l'Afrique que d'une véritable politique africaine pensée et murie par des africains et mise en œuvre pour les africains. Ainsi, l'hebdomadaire [Jeune Afrique](#) révèle dans un article paru le 06 juillet 2017 que près de ¾ du budget 2017 de l'Union Africaine (UA) est financé par des apports extérieurs aux contributions des Etats membres.

Cet état de fait obère notamment la faculté des Etats africains à définir des programmes et politiques sans en référer à leurs partenaires et par la même occasion laisse les stratégies africaines à la merci de stratégies concurrentes et souvent contraires aux besoins de développement des pays.

Par ailleurs, le journal "Le Monde Afrique" a également révélé que le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, « gracieusement » offert par Pékin et inauguré en 2012, était truffé de micros et ses serveurs trafiqués. Et cette faille majeure de la sécurité a duré de janvier 2012 à janvier 2017. Ce fait montre l'utopie d'une aide désintéressée des partenaires extérieurs, en même temps qu'elle traduit comment ces apports perpétuent la dépendance des Etats africains.

Pour y remédier, l'UA a décidé de lever une taxe de 0,2% sur les importations du continent, notamment sur les produits d'origine non africaine mais selon Moussa Faki Mahamat président de la Commission de l'Union africaine, le maintien de la paix resterait toutefois financé par l'aide extérieure à hauteur de 75%. Autrement dit, la paix en Afrique devrait se décider en dehors de l'Afrique par des décideurs non africains et pour l'intérêt des africains ? Simplement une utopie. La même situation est observée au niveau de la CEDEAO et de la CEMAC.

▪ **La notoriété internationale : l'influence des médias, des ONG et des mouvements religieux et sectes**

Les médias, le bras « filmé » des grandes puissances / l'absence de média de propagande africaine

Dans le monde du XXI^{ème} siècle, les médias jouent un rôle important dans la perception et la défense des intérêts des Etats et représentent selon plusieurs observateurs avertis le 4^{ème} pouvoir. Toutes les puissances financent et entretiennent des groupes de média qui portent la voix (politique, économique, culturelle et sociale) de ces Nations auprès des autres peuples du monde. Toutefois, les Etats africains restent à la traîne concernant l'émergence de médias d'envergure internationale qui défendent l'image et les intérêts de ces pays. Cela laisse la porte ouverte à la manipulation de l'image des Etats africains ainsi qu'au discrédit jeté sur des actions non conformes à une certaine vision des forces dominantes du monde.

La gestion des Etats et le rôle trouble des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les pays africains sont le terrain de prédilection des Organisations Non Gouvernementales actives dans les secteurs sociaux (santé, éducation, protection sociale), des droits civils (protection des droits de l'homme et des personnes vulnérables) et de l'environnement. S'il faut souligner leur apport positif, particulièrement dans le secteur de la santé avec les campagnes de vaccination et la facilitation de l'accès à l'eau potable, il faudrait également relever que leurs activités sont souvent mal encadrées ou détournées à des fins clientélistes sur le plan politique, de la communication ou même économique et financier.

Ainsi, ces organisations font souvent du chantage, à dessein, aux Etats en raison du risque réputationnel que leur appréciation fait courir à ces Etats. Ce sont notamment des organisations comme Human Rights Watch, Amnesty International, Reporters Sans Frontières, Médecins Sans Frontières. Le système de financement de ces organisations et les cas Edward Snowden, WikiLeaks, Panama Papers et autres ont montré comment la manipulation de ces organisations était outrancière à l'égard des nations cibles des grandes puissances.

Le cas des ONG montre également une autre faiblesse dans la gestion des Etats africains, notamment l'abandon de tout un pan de la planification stratégique de ces Etats au profit de programmes sporadiques à financements internationaux dont les conditionnalités sont souvent contraignantes. Ainsi bon nombre d'Etats troquent leur souveraineté et leur rôle régalien pour des prébendes dont le bénéfice s'épuise avec le temps par manque de suivi.

Les églises nouvelles, sectes et mouvements religieux

Les églises, sectes et autres mouvements religieux font également partie des nombreux réseaux d'influences qui gravitent autour des élites africaines elles-mêmes marquées par une forte acculturation des peuples africains. Leur inféodation au cœur des pouvoirs africains est souvent source de conflits sociaux, de gabegie et de malversations (marchés octroyés en gré à gré, retro commissions, favoritisme aux dépens de la laïcité de l'Etat ...) au profit des « frères » de la même congrégation ou de la même fraternité.

En conclusion, si les Etats africains ont hérité de legs coloniaux, il a manqué des actions pour se les approprier véritablement afin de prendre en compte les besoins réels de leur environnement et promouvoir ainsi une gestion plus efficace de leurs espaces. A contrario, les élites ont plutôt et souvent contribué à installer un conformisme pro-occidental et à accentuer toutes les faiblesses relevées ci-dessus par l'absence de volonté politique, de mécanismes de saisine ou d'auto-saisine par le citoyen pour apporter les corrections nécessaires ou par le manque d'information du grand public sur les dispositions existantes en la matière.

Ensuite, les pays africains n'ont pas véritablement de politique extérieure cohérente avec leur ambition de développement puisque tous leurs cadres de réflexion politique sont inféodés en quelque sorte, politiquement ou financièrement, à d'autres organismes ou partenariats extérieurs et ont donc plus de mal à élaborer une pensée libre qui puisse ensuite rechercher les meilleurs partenariats pour sa matérialisation. Par ailleurs, l'absence de groupes de communication soutenus par les Etats africains pour porter leurs voix à l'extérieur face aux ONG, et autres groupes de média est également une faiblesse. Cette faiblesse structurelle est alors aggravée par la faiblesse du tissu technologique et industriel.

CHAPITRE II : DEPENDANCE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE

Depuis les indépendances jusqu'à ce jour, plusieurs pays africains ont pris un retard considérable sur le rendez-vous du développement. Le développement industriel et technologique n'a pas occupé une place de premier choix dans l'élaboration des politiques publiques de ces Etats. Le développement industriel apparaît dès lors comme la voie qui permettra à ce continent de profiter pleinement des potentiels dont il dispose.

Le constat fait est que l'Afrique a misé sur l'exportation des matières premières brutes au lieu de favoriser une véritable politique industrielle adaptée à ses réalités. Dans d'autres régions du monde (à l'exemple de l'Asie ou de l'Amérique du sud), on enregistre des croissances remarquables grâce à la mise en place et à la pratique d'une politique d'industrialisation réussie et à un développement technologique très poussé.

La politique adoptée par ces Etats est une politique d'importation massive. Ainsi, plusieurs Etats

sur le continent se sont retrouvés dans nos jours dans un état de dépendance totale sur le plan technologique et industriel vis-à-vis des pays occidentaux, de la Chine et des autres puissances émergentes. Cette dépendance cause un manque de compétitivité générale du continent.

▪ **Le secteur primaire: les exportations des matières premières sans valeur ajoutée**

A cette époque du 21^{ème} siècle où la guerre économique devient de plus en plus impitoyable, la contribution de l'Afrique à la valeur ajoutée mondiale est négligeable, elle s'élève à environ 1,6% de la valeur manufacturière mondiale. Pour l'Afrique, les enjeux sont de taille. Pour faire face à cette féroce compétition technologique et industrielle, et avec une population urbaine de plus en plus croissante, l'Afrique se retrouve dans l'obligation à l'heure actuelle de créer plus de 10 millions d'emplois qualifiés par an pour espérer être à la hauteur des enjeux industriels. (Selon un rapport du cabinet d'audit PwC datant de 2019)

Le continent fait face à une nécessité complexe : en plus de sa capacité sur le plan industriel qui est peu voire inexistante (cas de la Centrafrique) ou très limitées (cas de la RDC et de la Côte d'Ivoire) pour prendre l'exemple que de ces pays là, en cela une exportation massive des matières premières par manque de tissus industriels pouvant permettre à ces pays de transformer ces matières premières sur place.

Selon une tribune signée par Moncef Klouche, associé PwC Strategy & Maghreb et Afrique francophone, « les chiffres en 2015 sont formels. Durant cette année là, sur l'ensemble du continent, les exportations de produits de base représentaient 71% des exportations totales de marchandises africaines, qui classent la plupart des pays africains en tant que pays en développement dépendant des commodités (PDDC).

En Afrique de l'ouest, dans les pays comme le Bénin ou le Burkina Faso, les exportations de produits de base représentent plus de 90% des exportations totales de marchandises. Dans ces pays, plus de 30% des exportations de matières premières sont des produits agricoles sujets à la volatilité des prix et ont donc un impact significatif sur les recettes fiscales ».

Dans les années 70, le continent asiatique et sud-américain étaient dans la même situation de dépendance (économique et industrielle) que l'Afrique. Cependant, ces deux continents ont su mettre en place une politique industrielle efficace réduisant à plus de 70% dans la foulée leur niveau de dépendance. L'Afrique n'a pas su prendre cette voie et se retrouve aujourd'hui dans une situation de dépendance quasi-totale.

▪ **Le cacao ivoirien**

Par manque de tissu industriel pour la transformation du cacao, les exportations des fèves de cacao de la Côte d'Ivoire sont toujours en hausse. *Selon les données portuaires (Port Autonome d'Abidjan), le pays a exporté un peu plus de 1 207 310 tonnes de fèves pendant la campagne 2017-2018. Ceci représente une hausse de près de 13% par rapport à la même période la campagne dernière 2016 – 2017 (donc un manque à gagner en termes de création d'emplois liés à la transformation de ces fèves sur place).*

▪ **Le secteur minier centrafricain**

En Afrique en général, la Centrafrique fait partie des pays qui se positionnent en queue de peloton (les chiffres sur son tissu industriel le prouvent). Le cas de ce pays est particulier. Il est constaté que dans ce pays, tous les secteurs d'activité éprouvent des difficultés propres.

La contribution du secteur industriel dans le PIB de ce pays est évaluée à moins de 10% dans les années 2000.

En RCA, après les différentes crises militaro-politiques, nous pouvons dire que le secteur industriel a complètement disparu. L'industrie liée à la transformation des matières premières n'est pas soutenue par l'administration publique.

La République Centrafricaine regorge d'immenses ressources minières (or, diamant, uranium, pétrole, bois...) mais le secteur minier est sous voire pas du tout industrialisé. Le secteur minier centrafricain fait face à différents problèmes dont celui de la gestion.

Selon un rapport du ministère de l'industrie et du commerce de ce pays, la production artisanale de diamants et d'or occupe une place centrale dans le secteur minier centrafricain. Après la production de ces minerais, les bureaux d'achats de diamants, d'or ainsi que d'autres métaux précieux se retrouvent dans l'obligation d'exporter ces métaux précieux soit en Inde ou encore en Belgique afin de subir des transformations, défavorisant ainsi le développement des unités de transformation locales.

Il est important de souligner que le non-transformation de ces métaux précieux sur place est lié aussi à un taux d'accès à l'électricité qui est relativement faible. Cela est dû à la vétusté des installations électriques (datant des années 60) et qui sont très mal entretenues. Les coupures de courant électrique sont fréquentes et la société nationale de production d'énergie connaît de graves difficultés financières. Ce qui n'encourage en rien le développement d'un tissu industriel quasi inexistant.

■ **Le secteur industriel de la République Démocratique du Congo**

Tout comme la RCA, la République Démocratique du Congo, souvent appelée « *catastrophe géologique* » est dotée d'immenses ressources naturelles (or, diamant, pétrole, uranium, bois, terres rares). L'exploitation industrielle et la transformation des matières premières dans le pays devraient être profitable à tous congolais et même au-delà. Ceci devra être un gage d'un développement économique et social remarquable de la sous-région d'Afrique centrale et de l'est.

Dans les années après les indépendances, le tissu économique et industriel de ce géant d'Afrique était très intégré. A la suite des affaires liées à la mauvaise gestion ainsi que des différentes crises politico-économiques ainsi que militaires qu'a connu ce pays, ce tissu industriel, pourtant très intégré s'est totalement disloqué. Rendant ainsi ce pays très dépendant de l'extérieur et exportateur de matières premières à l'état brut sans valeur ajoutée.

Selon une analyse critique sur la politique industrielle en RDC signée par P. Kasongo Mukoko : « Le tissu industriel de ce pays se trouve dans un état de marasme et de déliquescence tel qu'un diagnostic sans complaisance doit être posé de façon à relever les problèmes à la base et de proposer des pistes de solutions susceptibles de remettre l'économie de ce pays ainsi que le développement technologique et industriel sur une relance soutenue et durable. »

■ **Les exportations des matières premières vers la Chine**

Pour toujours rester compétitive dans la guerre économique contre les Etats-Unis d'une part et aussi maintenir son taux de croissance à deux chiffres d'autre part, la Chine est très demandeuse et consommatrice des matières premières venant d'Afrique.

Selon plusieurs rapports d'études sur le commerce entre la Chine et le continent africain, les exportations de l'Afrique vers la Chine étaient de 21 milliards en 2006. Ces liens commerciaux se sont solidifiés au cours de ces dix dernières années atteignant 96 milliards d'euros en 2014. Toujours selon ces chiffres, plus 36% du montant total de ces exportations sont liés aux métaux et minéraux.

« Mais la réorientation du modèle chinois vers moins d'industries lourdes et plus de services et de consommation intérieure se traduit désormais par une baisse de la demande en matières

premières. Un ralentissement qui affecte particulièrement les pays africains », souligne Ruben Nizard.

Selon un article écrit par Caroline Pierron et publié sur le site www.ciface.fr, l'appétit chinois pour les matières premières africaines ne cesse de croître. Il connaît tous les ans une très forte augmentation en comparaison à d'autres pays ou continent plus développés tels que les Etats-Unis ou encore l'Europe. Parmi les pays qui exportent le plus leurs matières premières brutes vers la Chine, on retrouve les grands producteurs de pétrole, l'Angola, la République du Congo, le Nigéria...

Toujours selon Caroline Pierron, « à long terme, le partenariat sino- africain pourrait devenir moins déséquilibré. Une diversification des échanges est amorcée même si elle reste faible en valeur : nouveaux produits à l'exportation (matières premières agricoles, bois, produits manufacturés à faible valeur ajoutée) et progression des investissements et prêts chinois hors des secteurs de l'extraction ».

■ **Le secteur secondaire : l'importation des produits, un grand frein au développement industriel africain**

Par manque de transformation de matières premières sur place, les pays africains sont obligés d'appliquer une politique liée aux importations souvent mal gérée des produits de consommation. Ce qui joue considérablement en leur défaveur et transforme ainsi le continent en un continent de « consommation ».

Selon la FAO (l'organisation des nations unies pour l'alimentation), chaque année, les chiffres liés à l'importation des produits alimentaires par l'Afrique ne cessent d'augmenter. Cette organisation s'est basée sur une étude de 2017, évaluant à 41,3 milliards de dollars d'importation de produits alimentaires, soit 4,1 milliards de plus que l'année précédente et aussi 11% supérieure à la moyenne mondiale.

Toujours selon les éléments d'enquête de cette institution, cette facture devrait concerner toutes les catégories alimentaires, à savoir le sucre, la viande... sauf le poisson. Alors qu'avec tout le potentiel africain, l'Afrique devrait être normalement l'un des greniers voir le principal grenier mondial.

Le continent dispose d'un potentiel très mal exploité par les Africains eux-mêmes. La majorité des pays africains, pour nourrir leurs populations, continuent d'importer au prix fort. Cette importation massive des produits alimentaires et de premières nécessité (qui, il faut bien le signaler pour la grande majorité peuvent être locaux produits et transformés) pose un sérieux problème à l'Afrique dans le contexte de guerre économique actuelle.

D'après les chiffres de la Banque Africaine de Développement, l'une des plus grandes institutions financières du continent, si rien n'est fait d'ici à 2025, la facture des importations risque encore d'être salée pour les Africains. Elle serait évaluée à plus de 110 milliards cette année-là. Dans un rapport que cette institution à l'habitude de publier, elle a mis en garde les dirigeants africains sur l'importance et l'intérêt stratégique pour les pays du continent à mettre en place une politique de développement de leurs agro-industries. Ce développement permettra à ces pays de réduire considérablement les importations alimentaires afin d'atteindre une croissance plus inclusive.

Pour s'alimenter, l'Afrique devra mettre encore la main à la poche, c'est-à-dire sortir plus de 63 milliards de dollars chaque année juste pour la nourriture, pour le tabac ainsi que les boissons. Avec une abondance de terres fertiles, et une température plus clémente, ce continent offre un très grand potentiel pour une autosuffisance alimentaire.

■ **L'absence de transfert de technologie dans l'industrie électrique**

« Les transferts de technologie sont un impératif, ils seront la preuve principale du sérieux de la communauté internationale face au changement climatique », a déclaré le président égyptien Abdel Fattah al- Sissi, qui a dirigé le comité des présidents africains sur le climat lors de la COP21 à Paris.

Par manque de vision claire, l'Afrique a du mal à imposer une clause liée au transfert de technologies ainsi qu'à la formation des mains d'œuvres qualifiées dans les différents contrats signés avec les firmes chinoises ou occidentales. Avec le changement climatique que notre planète connaît en ce moment, et la rationalisation des ressources naturelles, le continent devrait miser sur une politique de développement des ressources alternatives comme l'énergie solaire par exemple afin de d'anticiper sur certains problèmes qui se poseront dans l'avenir.

■ **La dépendance dans le secteur des télécommunications**

Après l'ouverture de la Chine au monde, les groupes chinois ont envahi l'Afrique dans le secteur des équipements télécoms, câbles sous- marins, et autres en Afrique. Dans la pensée stratégique chinoise, ces infrastructures permettront à la Chine de s'implanter durablement sur le continent et elles sont aussi capitales pour favoriser les activités chinoises dans le secteur principalement minier sur le continent.

Ces installations et la vente de ces équipements clés en main venus de Chine ne favorisent en rien le développement de ce secteur. Généralement, ces entreprises viennent avec des ingénieurs et techniciens formés en Chine ou en occident pour juste installer et exploiter les équipements sans valeur ajoutée pour les africains. L'exemple du nouveau siège de l'Union Africaine (l'organisation continentale regroupant les 54 pays africains) en dit long sur cette pratique. D'après les informations, les équipements chinois installés dans le siège de cette organisation (construit par les chinois) font l'objet de piratages informatiques tous les jours par les mêmes chinois. Ainsi, tous les mails échangés (confidentiels ou non) sont copiés directement sur des serveurs chinois.

Dans le secteur des télécoms, l'Afrique est en retard. Parmi les grandes entreprises qui sont présentes sur le continent et rendent dépendance les africains sur ce plus, on peut citer :

- Huawei et ZTE qui font figure de leaders au Nigéria, au Congo, au Cameroun, en RDC, en Centrafrique... Ces deux entreprises chinoises ont largement développé leurs activités ces dernières années dans de grands chantiers de dépliement de fibre optique et d'autres chantiers dédiés à internet. Elles sont aussi présentes dans le déploiement des câbles sous-marins. Cette implantation cause un sérieux problème de dépendance les pays dans lesquels ces entreprises sont présentes car généralement, faute d'ingénieurs qualifiés, les gouvernements n'arrivent pas à bien contrôler le travail fait par ces entreprises.
- Les entreprises occidentales sont aussi présentes sur le continent. Ainsi, Orange (entreprise de télécoms française) se situe derrière le sud-africain MTN, Vodafone et l'opérateur émirati Etisalat, tout en profitant d'une zone où il reste des pans entiers de population à équiper. Orange est présente dans plus de 20 pays sur le continent et peine à trouver sa place face aux géants chinois.

■ **Sur le plan spatial**

Très peu de pays africains n'osent s'aventurer sur la conquête spatiale préférant confier la surveillance aux pays tels que la Chine, les USA ou encore certains pays européens. Seuls les pays comme le Nigéria, l'Egypte, le Maroc ou encore l'Algérie ont leur propre satellite d'observation. La technologie satellitaire est certes une technologie coûteuse pour les pays du continent

confrontés à des difficultés économiques, mais il existe aussi d'autres alternatives moins chères que l'Afrique en général n'a pas su en bénéficier. Quelques pays comme le Ghana ont pu mettre en orbite un satellite d'observation.

CHAPITRE III : DEPENDANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

▪ Les accords ACP-CEE puis APE

La fin des préférences commerciales non réciproques dont les pays africains avaient bénéficié grâce aux accords entre les pays ACP et la CEE a été suivie par la proposition de nouveaux accords de partenariat économique. Ce nouveau partenariat a pour particularité d'ouvrir les marchés des pays signataires aux biens et services européens. Comment ces accords peuvent maintenir les pays dans la dépendance ? C'est à cette question que nous répondrons ci-dessous et ceci en démontrant la mise sous dépendance des pays africains par ces accords dans le domaine budgétaire et commercial.

Avec la suppression des droits de douane, les produits des pays européens viendront massivement concurrencer les produits des pays africains signataires sur leur marché local. Etant donné que les entreprises des pays de l'Union Européenne sont plus solides financièrement que celles des pays africains, il sera difficile aux entreprises locales de résister aux produits des pays européens. Par ailleurs, il faut noter que les produits exportés par les pays africains signataires en Europe sont généralement des produits agricoles qui ne vont pas concurrencer les produits européens étant donné que ces pays européens ne sont pas producteurs de ces produits.

Cette situation va accroître le déséquilibre de la balance commerciale des pays africains concernés. Il convient de souligner que l'arrivée des produits des pays européens crée de nouvelles habitudes alimentaires dans les pays africains et cela pénalise la commercialisation des produits alimentaires locaux. Les problèmes évoqués accroissent de fait la dépendance des pays signataires dans le domaine économique et peut entraîner la fermeture de certaines entreprises locales.

C'est pour ces raisons que l'Association des industriels africains s'est opposée à la conclusion de ces accords de partenariat et a rejeté le principe de l'ouverture réciproque des marchés. De tout ce qui précède, nous pouvons être d'accord avec le rapport de la Délégation parlementaire rédigé par le député Jean-Claude Lefort qui a affirmé que la mise en œuvre de ces accords entraînera un choc fiscal, agricole, industriel et sur la balance des paiements des pays africains qu'il pourra compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement des pays signataires.

La réciprocité en termes de préférence commerciale va nécessairement réduire les recettes douanières des pays signataires sachant que ces recettes constituent une part non négligeable dans le budget des pays concernés. Une baisse des recettes budgétaires va obliger ces pays à recourir à des aides pour équilibrer leur budget et rester ainsi dépendants des pays donateurs. En plus, l'Etat ne sera pas en mesure de faire face à certaines de ses obligations du fait de la baisse des recettes et cela risque d'entraîner des frictions sociales et politiques.

Par ailleurs, d'autres partenaires tels que la Chine et l'Inde risquent de solliciter les mêmes avantages pour ne pas voir leurs produits être moins compétitifs que ceux des pays de l'Union Européenne sur le marché des pays signataires. Etant donné que ces accords prévoient l'interdiction de l'augmentation ou de la création de droits de douane à l'importation, les conséquences risquent de pénaliser fortement l'économie des pays africains signataires. C'est pour cette raison que plusieurs ONG et même certains parlements européens ont critiqué ces accords d'autant plus que les pays européens font du chantage aux pays concernés.

■ **La monnaie : la zone CFA**

L'utilisation du franc CFA a été souvent considérée comme un moyen de maintenir les pays membres de cette zone monétaire sous la dépendance de la France. Mais quels sont les arguments qui peuvent justifier ce point de vue ?

A ce jour, cette monnaie est imprimée exclusivement à Chamalières dans le Centre de la France. Il est évident que dépendre d'un fournisseur exclusif réduit les moyens d'actions de ces pays qui ne peuvent pas mettre ce fournisseur en concurrence et peuvent de ce fait subir la volonté de ce fournisseur.

L'unique compte d'opérations des pays de la zone franc est logé auprès du Trésor Français. Même s'il faut admettre que les pays de la zone franc avaient de toutes les façons besoin d'un compte d'opération, ils n'étaient pas obligés de l'avoir seulement auprès du Trésor Français s'ils n'étaient pas membres de la zone franc et pouvaient avoir d'autres comptes d'opérations dans d'autres pays en fonctions des intérêts commerciaux. Ils pouvaient aussi bénéficier de meilleures conditions que celles qu'ils ont actuellement avec le Trésor français.

La situation actuelle fait que ces pays sont obligés de passer nécessairement par le Trésor français pour couvrir leurs importations et subissent les effets des variations de change si les opérations se font dans une monnaie autre que l'euro.

Les détracteurs du franc CFA ont souvent évoqué la présence d'un administrateur français avec un droit de veto dans le conseil d'administration comme une évidence de la dépendance de ces pays. Par ailleurs, le fait que la priorité de ces banques centrales est la lutte contre l'inflation et non le financement du développement est aussi évoqué comme un moyen de maintenir ces pays sous dépendance économique des pays occidentaux.

■ **La politique d'endettement des pays (exemple Centrafrique, Côte d'Ivoire, RDC)**

Dans le but de réduire la dette de certains pays africains qui est devenue insoutenable, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont décidé en 1996 de lancer l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Ils ont complété cette initiative par l'initiative de l'allègement de la Dette Multilatérale. Cette dernière mesure a abouti à la remise de la dette des pays concernés auprès du Fonds Africain de Développement, de la Banque Mondiale et de l'Association Internationale de Développement.

Ces actions devraient permettre à ces pays d'assainir définitivement leurs finances, Cependant, on a constaté 15 ans après que ces pays sont revenus au point de départ, ce qui traduit un échec de cette initiative. Quelle est la situation de la dette publique de la RDC, de la Côte d'Ivoire et de la Centrafrique ?

La RDC a entrepris une politique qui a abouti à un allègement de sa dette qui est passé de 131% de son PIB en 2002 à 13% du PIB en 2017. Cette situation fait que son risque est actuellement essentiellement politique.

Le niveau de la dette publique de la Côte d'Ivoire est très élevé si l'on en croit le ministre ivoirien en charge du Budget M. Sanogo Moussa. Cette dette est passée à 8,8 milliards de francs CFA en 2017 mais reste à 42,6% du PIB. Il convient de noter que le niveau de la dette publique ivoirienne a régulièrement augmentée ces dernières années du fait des investissements dans les infrastructures. Les responsables ivoiriens restent confiants du fait que le niveau de cette dette reste dans une proportion acceptable du PIB.

Les dirigeants ivoiriens ont fait aussi recours aux marchés financiers dans le but de financer les infrastructures dans un contexte caractérisé par la baisse des cours mondiaux de cacao. La Côte d'Ivoire conclut un programme économique et financier avec le Fonds Monétaire pour leur permettre de faire face aux revendications sociales d'une part et assainir d'autre part les finances

publiques. Le pays a signé aussi avec l'Espagne un accord bilatéral afin de convertir la dette ivoirienne en projets de développement dans le but d'un allègement de la dette.

Concernant la République Centrafricaine, sa vulnérabilité diminue malgré qu'elle présente un risque élevé de surendettement. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a révélé que la trajectoire d'endettement est vulnérable aux chocs sur les recettes, le Produit Intérieur Brut et les exportations. En ce qui concerne les dettes intérieures, le pays a démarré le remboursement des engagements envers les banques commerciales et le paiement des intérêts de la dette consolidée auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

▪ **L'Aide publique au développement**

Nous allons dans ce sous-titre montrer comment l'aide publique au développement accroît la dépendance de l'Afrique et cela à travers les points de vue de certains spécialistes.

L'aide publique au développement n'a pas aidé les pays africains à sortir de leur situation de précarité. La raison fondamentale est que ces aides n'ont pas été orientées directement vers les populations cibles mais ont été mises à la disposition des gouvernements ou des ONG des pays donateurs. De ce fait, les fonds ont souvent fait l'objet de détournement pour enrichir les décideurs des pays concernés.

Les aides publiques lorsqu'elles sont offertes via les ONG des pays donateurs ne limitent généralement qu'à des actions humanitaires et non de développement. Souvent, l'essentiel des aides repartent vers les pays donateurs sous la forme d'achat des matériels, des paiements du personnel expatrié ou des interventions du personnel du siège. Les pays africains concernés ne reçoivent effectivement qu'une infime partie de ces aides

Les aides ne permettent pas de stimuler la croissance des pays africains bénéficiaires et qu'il s'agisse des aides alimentaires ou des aides financières. Concernant les aides alimentaires, elles causent des changements d'habitude alimentaires car au lieu d'acheter les produits locaux pour donner aux bénéficiaires, les donateurs préfèrent déverser les surplus de leurs produits agricoles. Or, un achat des produits locaux devrait bénéficier aux paysans locaux et leur procurer des moyens financiers non négligeables. La donation aux pays africains de certains produits céréaliers à la qualité douteuse pénalise les paysans locaux en créant une situation de mévente de leurs produits.

▪ **Irruption des nouveaux acteurs sur la scène économique africaine :**

L'intervention de la Chine en Afrique même si elle permet à ces pays de disposer des infrastructures modernes présentent certaines insuffisances qui maintiennent les pays bénéficiaires dans une dépendance économique.

Nous pouvons citer en premier lieu l'absence de transfert de technologie ou de compétence. Les projets des chinois en Afrique sont en général pilotés par des ingénieurs chinois qui s'occupent aussi des maintenances. De ce fait, il n'y a pas de transfert de compétence et les ingénieurs locaux ne peuvent pas poursuivre le pilotage du projet après le départ des ingénieurs chinois. Si l'on prend le cas des travaux à haute intensité de main-d'œuvre comme la construction des stades ou des routes, ils font parfois ou souvent appel à la main d'œuvre chinoise, ce qui des frictions avec les populations locales.

Nous citerons en second lieu le manque du respect de l'environnement et des lois sociales. Ce cas concerne les projets miniers qui sont exécutés sans tenir compte des dégâts sur l'environnement. Dans plusieurs pays, on a assisté à des conflits entre les chinois et les populations environnantes pour les effets néfastes des exploitations minières. Par ailleurs, les Chinois en général rémunèrent mal leurs employés et ne tiennent pas compte des heures légales de travail.

Ces exemples nous montrent que même les nouveaux acteurs économiques n'ont pas pour

objectif prioritaire de sortir les pays africains de la dépendance économique mais les maintiennent plutôt dans cette dépendance à travers leurs actes.

■ **La dollarisation de l'économie, exemple de la RDC**

On parle de dollarisation d'une économie d'un pays lorsque sa monnaie nationale n'exerce plus les fonctions monétaires de réserve de valeur, d'intermédiaire aux échanges et d'unité de compte. Le cas de la RDC est un cas typique car la monnaie la plus utilisée pour les échanges est le dollar américain et le prix de certains produits sont directement affichés en dollar américain. Cette situation constitue pour le gouvernement une contrainte pour développer une politique monétaire efficace. Nous pouvons dire également que la présence des forces des Nations Unies sur le territoire congolais accentue ce phénomène car ils font leurs achats et signent leurs contrats en dollars. La conséquence est le fort niveau d'inflation qui pénalise les ménages à revenu modeste et la baisse continue de la monnaie locale par rapport au dollar.

CHAPITRE IV : LA DEPENDANCE SECURITAIRE

■ **Les accords de Défense**

De manière générale lorsqu'ils sont évoqués, les accords de Défense et de sécurité renvoient au long et laborieux aboutissement du processus français de décolonisation marqué par la vision paternaliste du Général De Gaulle revenu au pouvoir en 1958 d'une part, et du manque de courage politique de la majorité des dirigeants africains de l'époque. En effet lorsque le processus d'indépendance de ses colonies devient inéluctable à la fin des années 50, la France propose plutôt une communauté française, sorte de fédération au sein de laquelle elle maintiendrait toute son influence, et à minima, choisirait les futurs dirigeants des Etats devenus indépendants.

La répression subie par la Guinée de Sékou Touré suite au refus de cette Communauté lors du référendum de 1958 et l'élimination des nationalistes pour faciliter l'accession au pouvoir de personnages psycho compatibles avec la France, achèvent de convaincre les nouveaux dirigeants d'accepter ces accords qui assuraient la sécurité et la pérennité de leurs régimes respectifs.

Les Etats signent donc avec l'ancienne puissance tutélaire française des accords léonins qui vont bien au-delà des conventions de Vienne sur les relations diplomatiques, en ceci qu'en plus de leur opacité (en 2000, seuls 39 accords sur les 90 en vigueur étaient publiés au journal officiel de la République française), ils avaient prévu une possibilité d'intervention de la France même pour des opérations de maintien de l'ordre. Cette disposition sera mise en œuvre notamment au Cameroun, pour mettre fin à l'insurrection armée menée par des militants nationalistes de l'Union des Populations du Cameroun juste après les indépendances.

De la partie visible de l'iceberg, les accords de Défense entre la France et ses ex-possessions d'Afrique reposaient sur cinq piliers : l'assistance militaire technique, la priorité de l'accès aux matières premières stratégiques (hydrocarbures, uranium, etc.), l'aide directe en matériels (voire l'exclusivité de leur fourniture), la formation des personnels militaires africains, droit d'installation de bases militaires.

Mélangant les notions de « sécurité intérieure » et de « sécurité extérieure » des nouveaux Etats, ces accords seront vécus tout au long de l'histoire contemporaine récente, comme un passe-droit et une disposition visant à offrir confort et sécurité à des régimes illégitimes et corrompus garantissant et défendant les intérêts français.

Dans la mise en œuvre de ces accords entre 1960 et le début des années 90, la France est intervenue en Afrique une cinquantaine de fois, hormis les interventions officielles, et de ce fait, elle aura été le sous-traitant de la guerre froide en Afrique.

Par la suite, le contexte évoluera d'abord au sommet de la Baule où François Mitterrand conditionne désormais l'aide à la démocratie et au respect des droits de l'homme, et en 2008, lorsque Nicolas Sarkozy déclare : « il n'est plus concevable, par exemple, que l'armée française soit entraînée dans des conflits internes. Contrairement à la pratique passée, tous les accords de défense entre la France et les pays africains seront intégralement publiés. » Malheureusement les discours sont pavés de bonnes intentions et les aveux sur le passé sont suivis de promesses de changement plus effets d'annonce que volonté réelle d'ancrer cette relation dans son temps, et cette réalité est alors un terreau fertile à l'offensive des autres puissances qui arrivent en Afrique. En dehors de la France, et dans le contexte post guerre froide puis après le 11 septembre 2001, les Etats africains ont diversifié leur coopération militaire avec plusieurs acteurs majeurs des relations internationales tels les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, l'Inde et certains pays du Golfe. Au-delà du bénéfice de la multiplication de partenaires, cette réalité accentue la dépendance en ceci que les nouveaux accords induisent plus de cacophonie et de complexité, et l'installation tous azimuts de bases militaires sur le continent réduit l'Afrique à un terrain d'expérimentation de nouveaux conflits géopolitiques.

■ **Panorama des armées étrangères stationnées en Afrique**

En dehors des forces onusiennes (MONUSCO, MINUSMA, MINUSCA) constituées en grande partie de militaires de pays africains, chargées de ramener la paix et aider à la stabilisation de ces pays, des forces armées étrangères (près de 13 pays) stationnent sur le continent africain, faisant de lui un enjeu militaire majeur. Si officiellement la lutte contre le terrorisme est la raison d'être de leur présence, celle-ci est davantage motivée par la défense de leurs intérêts et la manifestation de la concurrence entre puissances occidentales et émergentes sur ce continent africain riche en ressources naturelles et par sa démographie, vivier potentiel de consommateur et relai de croissance.

De manière synthétique, les pays suivants entretiennent une présence militaire en Afrique dans le cadre de diverses opérations et missions :

- La France est présente à Djibouti (la plus importante implantation), en Côte - d'Ivoire, au Gabon, au Sénégal, Tchad, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Mali, Centrafrique ; ce pays participe également à la surveillance du Golfe de Guinée dans le cadre du dispositif naval dénommé « Mission Corymbe » comprenant trois composantes : Pré-positionnement « Resevac » (opération d'évacuation de ressortissants français – soutien des forces françaises repositionnées dans la zone – lutte contre la piraterie maritime.
- Les Etats-Unis d'Amérique sont présents au Burkina Faso, à Djibouti (qui abrite le commandement de l'AFRICOM et un corps expéditionnaire de près de 4000 soldats), au Gabon, Ghana, Kenya, Seychelles, Niger, Ouganda, Centrafrique, République Démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Sud Soudan, Tchad. Il convient de relever le non-renouvellement du stationnement de près de 300 soldats américains au nord Cameroun, sur la base aérienne de Garoua qui abritait un détachement de drones affectés à la riposte contre Boko Haram ; ce refus est sans doute à l'origine de la virulence des ONG américaines désormais mises à contribution pour dénoncer les violations des droits de l'homme par les soldats camerounais.
- La Chine est présente à Djibouti, de l'autre côté du golfe de Tadjourah et de la base du corps expéditionnaire américain, avec le projet d'accueillir 10.000 soldats chinois à l'horizon 2026.
- Les Britanniques sont présents au Kenya et au Mali.

- L'Inde est installée à Madagascar et aux Seychelles.
- L'Allemagne est au Mali et au Niger dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la gestion des flux migratoires.
- La Turquie est présente en Somalie.
- Le Japon occupe un site de 12 hectares à Djibouti, à côté du corps expéditionnaire de l'allié américain.
- L'Italie est en Libye et au Niger.
- La Belgique est au Mali.
- La Russie en République centrafricaine.
- L'Arabie saoudite est également présente à Djibouti.
- Enfin les Emirats arabes unis sont présents en Erythrée, Libye, Somalie et au Somaliland.

Dans un environnement de pauvreté qui est le terreau fertile à l'insécurité et au foisonnement de bandes armées franchises du jihad international, les opinions publiques se montrent de plus en plus hostiles à cette présence militaire étrangère, qui est desservie par la corruption des régimes en place, à l'absence de justice sociale et l'incapacité des Etats à fournir des services sociaux de qualité à leurs populations.

En appui à cette présence militaire massive, les forces étrangères sont accompagnées de nombreux services de renseignement qui cohabitent avec de nombreuses sociétés privées de sécurité.

■ **Les services de renseignement étrangers et les sociétés privées de sécurité**

Ce volet est celui qui a souvent alimenté les fantasmes et exagérations, avec une nébuleuse d'acteurs aux activités caractérisées par le mélange des intérêts publics et privés, l'opacité, le clientélisme et souvent la corruption.

Dès les premières années des indépendances, les services de renseignement étrangers ont investi l'Afrique avec une prédominance des services français alors gendarmes du continent dans le contexte de la Guerre froide de l'époque. Ces mastodontes aguerris sur les plans stratégique, financier, technique, structurel, et psychologique, ont souvent mené des activités de protection des régimes avec des présidents inexpérimentés ayant besoin de la puissance tutélaire malgré l'indépendance formelle.

Il est d'ailleurs constant que les services africains ont été mis en place par leurs homologues des pays du Nord, et jusqu'à ce jour, des agents notamment de la DGSE française jouent encore les premiers rôles en Afrique francophone : dans cette sphère où l'alternance politique est plutôt une exception (Afrique centrale), non seulement certains chefs d'Etat sont d'anciens agents présumés ou assumés, mais aussi et surtout, le patron de la DGSE est un partenaire très courtisé et influent pouvant impacter jusqu'à la politique intérieure des Etats.

Dans le giron franco français, la lutte contre le terrorisme ayant imposé une nécessaire réforme des services avec la création de la DGSI, a vu surgir cette nouvelle structure relevant du ministère de l'intérieur qui vient sans contexte mettre fin à l'hégémonie de la DGSE dans le pré carré ; cette concurrence DGSE – DGSI, doublée des incompréhensions ou mésententes avec les services relevant de la défense française, engendrent une certaine cacophonie sans doute préjudiciable à l'efficacité dans l'exécution des missions.

Depuis la fin de la Guerre froide, la prééminence des services français est désormais mise à mal avec l'arrivée des espions d'autres pays comme les USA, la Russie, la Chine et Israël pour les plus importants. Côté des structures officielles représentant leurs Etats respectifs, les nouveaux arrivants viennent surtout se faire une place dans le lucratif marché des ventes d'armes dans un

continent connaissant les tumultes de l'instabilité sécuritaire. Souvent mandatés par les complexes militaro industriels de leurs pays d'origine, ces derniers sont constitués en sociétés de sécurité privée chargées entre autres de la formation et de l'encadrement des gardes républicaines et/ou présidentielles dédiées à la sécurité des chefs d'Etats et de leurs familles.

Face à l'évident déséquilibre du rapport de force, les décideurs des pays en développement sont alors exposés aux actions d'influence aux conséquences presque toujours néfastes (individuellement et collectivement) ; ces actions sont souvent menées par d'anciens membres des forces de défense et services spéciaux des pays mandataires, et utilisant bien volontiers leurs anciens réseaux officiels. Au-delà du bénéfice que procure la concurrence, il n'est pas inutile de relever qu'en contexte de développement, la prolifération des acteurs des complexes militaro industriels qui est une opportunité pour les uns, est facteur de multiplication des périls et menaces pour les clients, dans un environnement de mal gouvernance où les procédures et processus subissent encore fortement l'impact humain. D'ailleurs un lien peut être établi entre les scandales géologiques que sont la RDC et la RCA, et l'instabilité et l'insécurité qui y prévalent entraînant la déliquescence des Etats.

■ **L'équipement et le financement de la sécurité par les partenaires extérieurs (exemple de la force G5 SAHEL et de la Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram)**

En dehors des forces onusiennes (MINUSCA, MONUSCO, MINUSMA) qui font de l'Afrique la plus grande demandeuse des opérations de maintien de la paix au monde, deux exemples illustrent la dépendance sécuritaire, l'équipement et le financement de deux forces dédiées à la lutte contre le terrorisme : la force G5 Sahel en Afrique de l'Ouest et la Force multinationale mixte en Afrique centrale.

En effet au plus fort des attaques répétées de la secte Boko Haram contre le Cameroun, le Tchad et le Niger, le président François Hollande prend l'initiative du sommet de l'Elysée le 17 mai 2014 pour aider à coordonner les efforts des armées régulières des pays concernés, sur fond d'accusations mutuelles de laxisme voire de complicité. Cette rencontre aura eu le mérite d'enclencher le processus de coordination de la riposte, là où l'Union africaine à travers son conseil de paix et de sécurité aurait dû être à l'origine de cette rencontre.

De la même manière face à la déferlante djihadiste au Mali, face à l'absence d'un mécanisme africain de réaction rapide, le président de ce pays utilisera la coopération bilatérale avec la France pour solliciter son intervention, ce fut le déclenchement de « l'opération Serval » qui permit de stopper la progression des terroristes vers Bamako. Plus loin dans le temps, le déclenchement du conflit armé à la suite de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, de même que les troubles en RCA, vont déclencher une intervention de l'armée française à travers la force Licorne et l'opération

« Sangaris » respectivement.

Outre le volet opérationnel de ces forces africaines, leur financement et leur équipement relève encore et toujours des partenaires au développement et par ce fait, l'absence d'autonomie est fortement préjudiciable à la définition d'une planification stratégique seule à même d'apporter une réponse durable au terrorisme et aux périls divers. Force est de constater que pour faire fonctionner les forces africaines notamment engagées dans la lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique centrale, des montages financiers complexes sont mis en place par une coalition hétéroclite de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il n'est pas inutile de signaler dans ce financement, l'irruption des pétromonarchies du Golfe qui viennent continuer leur lutte d'influence sur le continent.

CHAPITRE 5 : PRECONISATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INDEPENDANCE

▪ **La politique intérieure et la politique extérieure**

La domination des pays étrangers sur l'Afrique peut prendre fin. Pour mettre fin à cette dépendance politique et économique, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques intérieures et extérieures courageuses.

Ces différentes politiques pensées dans le but d'insuffler un changement doivent être initiées et mises en œuvre par l'Afrique en tenant compte de ses spécificités et de ses propres ressources humaines.

Le succès de cette initiative exige un préalable : l'union sans faille de tous les pays africains autour d'un même objectif ; la conquête de l'indépendance vraie. De façon isolée aucune nation ne peut prétendre réduire sa dépendance vis-à-vis de la puissance coloniale. Celles qui ont tenté l'expérience ont payé durement les frais.

L'Afrique doit être capable de mettre en œuvre une politique intérieure adaptée à son environnement et répondant aux besoins de ses populations. La quasi-totalité des politiques intérieures mises en œuvre en Afrique est calqué sur un modèle de type occidental et exécuté par des acteurs qui n'ont une connaissance théorique du continent.

Tant que les pays africains ne seront pas capables de trouver des solutions à leurs problèmes, notamment dans le cadre des opérations de maintien à la Paix, leurs places dans les relations internationales ne changeront jamais.

Les pays africains relativement plus riches du continent tels que l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Egypte, la Côte-d'Ivoire, l'Angola, le Maroc, l'Algérie, le Gabon acceptent d'être manipulés pour des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général du continent. Cette situation conduit le plus souvent ces responsables à prendre des décisions dont les conséquences sont énormes à long terme pour plusieurs autres pays.

▪ **Amélioration de la gouvernance : Restauration de l'Etat de droit et crédibilisation des processus électoraux et transparence**

L'amélioration de la gouvernance pour les pays africains passe par les conditions suivantes :

- La nécessaire restauration de l'Etat de droit avec la séparation effective des pouvoirs politique, législatif et judiciaire ainsi que le respect des intérêts de l'Etat, la liberté d'informer et la liberté d'opinion ; cette condition pourra permettre notamment le contrôle effectif de l'action gouvernemental, une meilleure prise en charge des besoins des populations au niveau législatif et la mise en œuvre d'une justice équitable.
- la mise en place de mécanismes citoyens de contre-pouvoir ; cette seconde condition est utile pour entraîner une grande implication des populations dans la vie de la nation. Elle permettra notamment de contrôler l'applicabilité des décisions des différents pouvoirs et éviter une prédation de ces pouvoirs par l'un d'entre eux ou sur les intérêts du peuple. Un exemple en est que l'émergence des réseaux sociaux ces dernières années a constitué un contre-pouvoir important en Afrique où l'information est portée au citoyen sans censure des Autorités, elle a permis un accès direct à bon nombre de décideurs sans les lourdeurs fondées ou non dans bon nombre d'administrations.
- la mise en place d'un dispositif consensuel de gestion des processus électoraux. Cette

question reste cruciale dans la quasi-majorité des crises qu'ont connu les pays africains et devrait retenir l'attention particulière de l'ensemble des organisations du continent de sorte à retranscrire des clauses consensuelles et ne donnant l'occasion à aucune mauvaise interprétation dans la législation de l'ensemble des pays africains.

▪ **Amélioration de la gouvernance : Restauration de l'Etat de droit et crédibilisation des processus électoraux et transparence**

L'amélioration de la gouvernance pour les pays africains passe par les conditions suivantes :

- La nécessaire restauration de l'Etat de droit avec la séparation effective des pouvoirs politique, législatif et judiciaire ainsi que le respect des intérêts de l'Etat, la liberté d'informer et la liberté d'opinion ; cette condition pourra permettre notamment le contrôle effectif de l'action gouvernemental, une meilleure prise en compte des besoins des populations au niveau législatif ainsi qu'une justice équitable.
- La mise en place de mécanismes citoyens de contre-pouvoir ; cette seconde condition est utile pour entraîner une plus grande implication des populations dans la vie de la nation. Elle permettra notamment de contrôler l'applicabilité des décisions des différents pouvoirs et éviter une prédation de ces pouvoirs par l'un d'entre eux ou sur les intérêts du peuple. Un exemple en est que l'émergence des réseaux sociaux ces dernières années a constitué un contre-pouvoir important en Afrique où l'information est portée au citoyen sans censure des autorités, elle a permis un accès direct à bon nombre de décideurs sans les lourdeurs fondées ou non dans bon nombre d'administrations.
- La mise en place d'un dispositif consensuel de gestion des processus électoraux. Cette question reste cruciale dans la plupart des crises qui ont émaillé les pays africains et devrait retenir l'attention particulière de l'ensemble des organisations du continent de sorte à retranscrire des clauses consensuelles et ne prêtant à aucune dualité dans l'interprétation dans la législation de l'ensemble des pays africains.

▪ **La renégociation des différents accords multilatéraux et bilatéraux**

Les enjeux mondiaux ont évolué et se sont largement diversifiés. Il est donc primordial pour les pays africains de redéfinir un nouveau paradigme pour leur développement qui soit conforme à leurs besoins plutôt que de s'inscrire dans le creuset d'une offre qui réponde à des intérêts géopolitiques inavoués. Dans ce cadre, les pays africains se doivent de renégocier « de façon souple » les différents accords multilatéraux et bilatéraux à l'aune des intérêts de leurs peuples. Un moyen de liquéfier la « pression » sur les dirigeants est une véritable séparation des pouvoirs qui permettrait notamment au pouvoir législatif de jouer son rôle en veillant effectivement aux intérêts du peuple.

▪ **L'Union Africaine comme acteur géopolitique : renforcement du COPAX et accords de défense régionaux**

Dans le contexte actuel des relations internationales où manifestement « les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts » dixit le général De Gaulle, face à la mondialisation des échanges et des capitaux, l'enjeu majeur semble être de développer des capacités endogènes de réponse aux crises qui secouent le continent.

Dans cette optique, et face à la poussée populiste entraînant les replis identitaires divers et un président américain imprévisible qui souhaite réduire la contribution des USA à l'ONU, la reprise en main de la sécurité collective est plus que par le passé, la tâche des Etats africains.

En renforçant les prérogatives d'un organe comme le conseil de paix et de sécurité de l'UA, en faisant preuve de volontarisme politique et financier, les chefs d'Etats pourraient donner du

contenu à la force en attente de l'Union, projet autrefois porté par le Colonel Mouammar KHADAFI. Pour y parvenir, le respect des engagements financiers statutaires est le préalable ainsi qu'une intégration plus forte à travers des accords de défense régionaux.

En mutualisant leur sécurité dans des instances sous régionales, les Etats seront sans doute plus armés pour affronter les défis que pose la poussée terroriste notamment. De la même manière, pour sortir des suspensions des premières années d'indépendance, il serait grand temps d'intégrer les défis à relever avec la poussée démographique qui n'est pas qu'un atout. L'Union africaine en tant qu'organisation continentale, devrait se hisser à la hauteur des enjeux et se réconcilier avec la vision ou les rêves des pères fondateurs du panafricanisme qui prônaient l'Afrique unie, l'Afrique aux Africains.

Les nombreuses richesses naturelles et les convoitises qui vont avec, l'existence de complexes militaro industriels dans les pays du Nord et les pays émergents, sont des facteurs de déstabilisation de l'Afrique qui devrait en avoir suffisamment conscience et se doter de mécanismes de riposte, pour offrir aux nouvelles générations un environnement stable et propice au développement économique.

■ **Renégociation des accords de défense et encadrement de la durée des baux des bases militaires étrangères**

Comme vu antérieurement, les accords de défense bilatéraux et la forte présence militaire étrangère en Afrique, font d'elle un enjeu militaire majeur de notre temps. Puisqu'elles se livrent une concurrence féroce sur le sol africain, les puissances mondiales et en devenir défendent leurs intérêts sur le long terme.

Dès lors, l'Afrique ne devrait plus longtemps faire l'économie du débat sur la remise en cause des accords de défense bilatéraux, pour aller vers une continentalisation de sa sécurité. Les baux des bases militaires pourraient être rendus prohibitifs et négociés par les instances communes, une vision et une doctrine seraient alors indispensables à la bonne mise en œuvre d'une telle initiative.

En accueillant les nombreuses bases militaires étrangères, l'Afrique est réduite à un terrain d'entraînement, d'expérimentation voire d'anticipation des conflits futurs, les risques et périls sont ainsi supportés par une jeunesse africaine plus exigeante que les générations précédentes.

En donnant corps à un pacte global de non-agression et en limitant les conflits inter étatiques comme récemment le dégel entre l'Erythrée et l'Ethiopie, les Etats réduiront le poids de leurs dépenses militaires pour offrir à leurs populations des services sociaux de base et une éducation de qualité à leurs jeunes, les rendant moins poreuses aux discours extrémistes type djihad.

▪ **Mutualisation du renseignement et développement d'une industrie endogène de défense**

Dans le contexte d'éclatement soudain des crises, au lieu de l'attentisme souvent observé, l'Union africaine, organisation continentale pourrait, en appui des efforts des partenaires au développement, développer un cadre formel de collaboration, une sorte d'UA du renseignement. Cette instance permettrait une mutualisation des réponses face aux menaces communes, et enverrait un message fort aux entrepreneurs de guerre qui se nourrissent de l'instabilité et de l'insécurité.

Aussi afin de réduire l'évasion fiscale de masse qui consiste en des acquisitions tous azimuts de matériels militaires à l'extérieur, des transferts de technologies pourraient être envisagés dans le cadre du développement graduel de complexe militaro industriels : les pays anglo saxons du continent sont en avance sur les pays francophones avec des pays comme l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Ethiopie qui fabriquent déjà notamment des matériels lourds et des munitions. Cette autonomie stratégique est un atout indéniable pour ne pas toujours se faire dicter ses choix de l'extérieur.

▪ **Sur le plan énergétique : l'exemple des panneaux solaires**

Au lieu d'importer tous azimuts les panneaux solaires de Chine ou d'autres coins du monde, l'Afrique devrait s'associer directement avec les laboratoires japonais, allemands ou français qui ont une longueur et qui font beaucoup de recherches dans ce domaine. Cette technologie est intéressante et très profitable à l'Afrique qui connaît parfois des pertes énormes sur les lignes de transport d'énergie électrique.

L'exemple d'un pays comme le Bénin est parlant car ces pertes atteignent parfois 60%. En Centrafrique ou en RDC, les coupures du courant sont fréquentes. Ce qui constitue un frein à l'installation et au développement d'un tissu industriel.

▪ **Formation de la main d'œuvre et capitalisation des ressources**

L'Afrique doit adapter leurs offres de formation à leurs besoins en matière de développement. L'idée est de créer des centres de formation et de perfectionnement locaux pouvant permettre des africains d'étudier, de concevoir et de développement des technologies localement afin de favoriser le développement d'un tissu industriel africain. La formation locale permettra aussi de limiter la fuite des cerveaux.

Le continent a tout intérêt à rationaliser ses ressources naturelles (or, diamant, cuivre, cobalt...) afin qu'elles favorisent le développement économique et social de ses populations. A titre d'exemple dans la bonne gestion des ressources, nous pouvons citer le Botswana qui a su gérer la production et l'exploitation du diamant ce qui a permis la création de plusieurs d'emplois et dans la même occasion d'une filière industrielle liée à ce secteur. Ce qui a permis aux autorités locales d'anticiper sur la période post-diamant.

Chaque pays du continent doit favoriser dans chaque domaine des partenariats stratégique afin d'obtenir des grandes entreprises un transfert de technologie pouvant aider l'Afrique à se doter d'industrie de pointe. L'idée est prévoir dans les clauses des contrats miniers, pétroliers ou d'exploitation dans les télécommunications, des clauses de transfert technologique obligatoire.

Sur le plan industriel, l'objectif que doit se fixer l'Afrique est de s'appuyer sur des technologies industrielles déjà existantes afin de l'adapter à son tissu industriel :

- Favoriser le développement de l'agro-industrie en créant des partenariats entre le secteur privé et le secteur public
- Mise en place d'une politique de protectionniste intelligente afin de favoriser la

- consommation locale au lieu de privilégier l'importation massive des produits alimentaires
- Favoriser la mise en place des mécanismes de développement économique afin de tirer le meilleur profil des ressources naturelles et aussi miser sur une forte intégration de la chaîne de valeur à la fabrication.

■ Sur le plan économique et financier

Le contrôle de la politique d'endettement des pays en initiant une politique publique d'investissement

Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale avaient lancé des initiatives en faveur des pays africains très endettés dans le but de les aider à réduire leur niveau d'endettement et d'assainir leurs finances. Le constat après quelques années est que ces pays sont entrés dans un nouveau cycle d'endettement qui redevient de plus en plus insoutenable si l'on se limite seulement à la partie visible de ces engagements. En effet, certains pays ont contracté des prêts auprès de la Chine dont les accords sont parfois secrets et cela pose aujourd'hui le problème de la maîtrise du niveau d'endettement des pays africains. Quelles sont les solutions à envisager ?

Développer un marché local des capitaux tout en permettant aux banques de soutenir le secteur privé

Les banques centrales des pays de la zone CFA et plus particulièrement la BCEAO et la BEAC ont mis en place un marché d'émission des titres publics pour permettre aux Etats ces zones monétaires de lever des fonds pour leurs besoins de financement. Ces initiatives ont pour avantage de mobiliser les épargnes de ces zones pour financer les investissements et ne pas prendre des risques de change en empruntant en monnaie locale. Toutefois, le niveau des taux d'intérêt reste élevé compte tenu de la faiblesse de liquidité dans ces zones.

Les pays peuvent aussi encourager les citoyens à rapatrier les fonds qu'ils détiennent à l'extérieur même s'ils sont d'origine illicite à l'instar de l'initiative du KENYA qui lui a permis de recevoir d'importants montants rapatriés par les ressortissants kenyans. Les partenariats publics-privés sont aussi un moyen de limiter les dettes intérieures de l'Etat à condition que les investissements soient réalisés pour ne pas pénaliser gratuitement les générations futures.

Trouver un équilibre entre la réduction des dépenses publiques ou l'augmentation de la pression fiscale

L'équilibre entre les dépenses publiques et la pression fiscale est l'une des solutions pour réduire la dépendance économique des pays africains car il permet de réduire le déficit budgétaire ou au mieux de l'éliminer. En effet, les pays doivent chercher progressivement à réduire les dépenses de consommation au profit des dépenses productives en minimisant les gaspillages et le train de vie de l'Etat. Concernant la pression fiscale, les pays concernés au lieu d'étouffer un nombre restreint de contribuables, doivent élargir leur assiette fiscale car beaucoup d'activités échappent au fisc. Par ailleurs le taux de recouvrement des recettes fiscales reste très faible compte tenu des corruptions. Il est important de numériser et dématérialiser certaines opérations pour réduire les contacts humains qui offrent des possibilités de corruption.

Encourager les dépenses productives plutôt que les dépenses de consommation

Au-delà de l'arbitrage très complexe entre la réduction des dépenses publiques ou l'augmentation de la pression fiscale pour arriver à des comptes publics équilibrés, l'un des gros défis dans la construction des infrastructures en Afrique est très souvent le manque d'un

véritable calcul des gains de rentabilité et des risques qui y sont associés. On constate ainsi que la construction des infrastructures orientées vers l'agriculture de marché est plus faible que dans les autres régions du monde. La conséquence est que, malgré une large disponibilité de terres cultivables, le continent noir en est encore à importer sa nourriture. On constate ainsi que la construction des infrastructures orientées vers l'agriculture de marché est plus faible que dans les autres régions du monde. Or dans la plupart des pays de la région, l'agriculture est non seulement le principal contributeur au PIB, mais elle fournit également des emplois et des moyens de subsistance à une proportion significative de la population. La Banque Africaine de Développement et de nombreux autres partenaires du développement ont fortement soutenu, depuis un certain temps, que la croissance économique en Afrique subsaharienne doit être stimulée par le secteur agricole, qui est considéré comme la force motrice du développement rural et de l'éradication de la pauvreté. Or l'essentiel des infrastructures construites par les pays, semblent plus tourné vers la facilitation des importations qui, non seulement, détruisent le tissu productif de la région, mais en plus contribuent plutôt à gonfler la pression sur l'atteinte des objectifs de développement.

Solliciter plus judicieusement l'aide du FMI

Compte tenu du fait que le niveau d'endettement de certains pays africains est devenu insoutenable, ils sont obligés de signer des programmes avec le FMI. Toutefois, ces dettes sont pour la plupart encore en deçà de la limite et sont dans une proportion acceptable du P.I.B. Etant donné que le FMI apporte très rarement le volume d'aide financière critique dont les pays ont besoin, il est mieux de mobiliser ces montants sur le marché local et recourir au partenariat public privé pour les investissements importants.

Mobiliser l'épargne de la diaspora

L'épargne de la diaspora si elle est bien mobilisée peut compenser l'aide publique au développement et permet aux pays concernés de disposer des devises pour financer les importations. Cette épargne doit être organisée et des incitations doivent être initiées pour des investissements de la diaspora. A ce jour, les transferts de fonds sont plus destinés à couvrir des besoins de consommation et cette tendance doit être inversée.

Développer les tissus industriels locaux

L'Afrique ne contribue qu'à hauteur de 1,6% à la valeur ajoutée manufacturière mondiale. De ce fait, il est impératif d'améliorer ce taux par le développement des industries locales. Pour cela, il est important d'encourager les initiatives privées par une amélioration du climat des affaires. Cette amélioration du climat des affaires passe entre autres par un assainissement du secteur de la justice pour rassurer les investisseurs. Le développement du commerce intra régional permettra d'élargir les marchés. Par ailleurs, il est important de résoudre le problème d'énergie car il sera difficile de développer le tissu industriel avec une faible capacité énergétique. Le développement du réseau routier est aussi l'un des moyens pour faciliter les échanges. A cela, il faut ajouter la levée des barrières illégales, la libre circulation des biens et l'allègement des procédures de dédouanement dans les ports afin de réduire les délais de passage des marchandises.

Favoriser le débat sur la souveraineté monétaire et mettre en avant le patriotisme économique

La souveraineté monétaire à elle seule n'est pas suffisante pour sortir les pays africains concernés de leur dépendance économique. Il faut que cette monnaie soit soutenue par une économie dynamique et qu'il y ait une discipline concernant la gestion de la politique monétaire.

L'expérience du franc CFA est très utile et peut être mise à profit pour la création des monnaies régionales voire une monnaie continentale. Toutefois, il faudrait une bonne discipline au sein d'une zone monétaire et il faut pour cela des critères de convergence acceptés et respectés par l'ensemble des pays.

Le développement d'un patriotisme économique est aussi utile pour la promotion des entreprises locales. Beaucoup d'africains ont des préjugés défavorables pour des produits fabriqués localement et les investisseurs locaux ne bénéficient pas de soutien nécessaire pour le développement de leurs activités.

Développement des échanges intracommunautaires

L'Afrique est le continent qui figure en dernière place des échanges intra- communautaires. En effet, l'Afrique est le continent dont le taux d'échange intra-communautaire est le plus bas. Il est illusoire d'espérer voir réduire la dépendance économique avec un tel niveau d'échange intra-communautaire. Les causes de cette faiblesse d'échange intra-communautaire sont :

La faiblesse voire l'absence d'infrastructures transnationales et de financement des échanges commerciaux. Les barrières douanières qui freinent la libre circulation des biens et les tracasseries douanières.

Le fait que beaucoup de pays africains produisent et vendent à l'état brut les matières premières et ce qui les met en concurrence les uns envers les autres ;

L'absence d'un tarif extérieur commun qui permet à la fois à certains Etats de protéger les industries naissantes et d'accéder à des produits à des prix intéressants

CONCLUSION

Les dépendances africaines ne sont ni une fatalité ni une infirmité éternelle, et elles sont autant le résultat d'une histoire tumultueuse, que du manque de vision et de volonté des premiers leaders des indépendances. Face à la poussée démographique qui est un défi majeur pour le continent et l'amélioration du confort intellectuel et du niveau d'exigence des nouvelles générations, devant le recentrage des puissances sur leurs priorités nationales, il y a nécessité voire urgence à réduire les dépendances et incertitudes diverses.

Pour y parvenir, les axes suivants pourraient être explorés :

- Par une volonté politique forte, le développement d'une culture d'intelligence collective et la promotion de l'intérêt général par la promotion de la bonne gouvernance. Le pilier ici est évidemment la formation qui permet de s'approprier le savoir, les outils, méthodes et habiletés d'une part, et la définition de cadres organiques et fonctionnels contraignants.
- L'affirmation du patriotisme économique et l'accélération du processus de ratification de la Zone de Libre-échange continentale et sa mise en œuvre effective pour doper les échanges intracommunautaires. Aussi, la défense de nos intérêts et la protection de notre patrimoine qui suscite moult convoitises, le développement graduel des capacités de production locale pour réduire la dépendance et l'évasion fiscale de masse : en cela, l'industrialisation pourrait aider les pays à passer du statut de consommateur à producteur ;
- La préservation, la consolidation et le développement de nos cultures comme socle de valeurs communes de résistance et d'affirmation avec deux visées : donner aux nouvelles générations le confort psycho sociologique dont elles auront besoin pour affronter les contrariétés du monde et faire de nos cultures un grand facteur de croissance économique.

Les nombreux défis futurs, et la nécessité de reprendre en main la destinée du continent pour offrir un avenir meilleur à sa jeunesse, semblent être à ce prix et à la portée des dirigeants qui devraient se montrer à la hauteur, au lieu d'user de subterfuges pour s'y soustraire et proroger une dépendance de plusieurs siècles.

BIBLIOGRAPHIE

- ✚ ADAM, Bernard (Sous la direction de), *Conflits en Afrique, analyse des crises et pistes pour une prévention*, Coll « Les publications du GRIP N°215-17 », Paris, Editions complexe, Bruxelles, 1997.
- ✚ AMIN, Samir, *L'empire du chaos, la nouvelle mondialisation capitaliste*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- ✚ DUMOULIN, André, *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Coll « Les livres du GRIP N°224-225 », Editions complexe, Bruxelles, 1997.
- ✚ DUMONT, René, *L'Afrique noire est mal partie*, Editions du Seuil, Paris, 1962.
- ✚ GAUCHON, Pascal (Dir.), *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, PUF, Paris, Collection Major, 2011.
- ✚ GLASER, Antoine et HOFNUNG, Thomas, *Nos chers espions en Afrique*, Fayard, Paris, 2018.
- ✚ PIGEAUD, Fanny, *L'arme invisible de la Françafrique, une histoire du franc CFA*, La Découverte, 2018.